Des représentants de l'Église orthodoxe russe ont participé à la réunion du Conseil présidentiel pour la coopération avec les associations religieuses

Cette réunion a eu lieu jeudi au Kremlin sous la présidence du directeur de l'Administration présidentielle, S. B. Ivanov. Elle était consacrée au « Rôle de la Russie dans la protection des croyants dans le monde ». Le métropolite Juvénal de Kroutitsy et de Kolomna, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou et V. R. Legoïda, président du Département synodal aux relations de l'Église avec la société et les médias, étaient au nombre des participants.

Le métropolite Hilarion a présenté un exposé sur le rôle de l'Église orthodoxe russe dans la protection des droits des croyants dans le monde. Parlant de la liberté de parole et de confession, le métropolite Hilarion a notamment souligné que, pour la première fois, la tendance était à l'agressivité systématique de la part des forces séculières envers les croyants. Le métropolite Juvénal et V. Legoïda sont intervenus à leur tour.

Les membres du Conseil ont affirmé leur soutien à la déclaration commune du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie et du Pape François de Rome, signée à l'issue de la rencontre de Cuba. Cette déclaration contient un appel à établir la paix, à agir pour sauver les croyants dans les zones de conflits armés, à défendre les fondements religieux de la civilisation.

Les participants ont exprimé leur inquiétude quant à la situation en Ukraine, où sont activement discutées plusieurs initiatives législatives visant à limiter l'activité de l'Église orthodoxe ukrainienne du Patriarcat de Moscou, tandis que certaines forces continuent à s'emparer de ses églises ou à perpétrer des actes de violence contre ses clercs et ses fidèles.

Pendant la réunion, V. Legoïda a été élu président de la Commission du Conseil pour l'harmonisation des relations interethniques et interreligieuses.

Le Conseil pour la coopération avec les associations religieuses est un organe consultatif, examinant au préalable les questions soumises au Président et préparant des propositions sur les relations entre le chef de l'état et les associations religieuses, et sur l'amélioration de la culture spirituelle au sein de la société.

Les principales fonctions du Conseil sont de maintenir une interaction entre le Président et les associations religieuses et d'œuvrer au renforcement de la concorde civile, de la compréhension mutuelle, de la tolérance et du respect mutuel sur les problèmes de la liberté de conscience et de confession religieuse.

Source: https://mospat.ru/fr/news/49534/